



CLAUSES COTATIONS

Opérations Générales

Temps de chargement / déchargement des conteneurs :

Temps alloué au chargement ou au déchargement = 2 heures /20' et 3 heures /40'
(Excepté sur le Port d'Anvers = 2 heures /conteneur).

Poids de chargement des conteneurs :

Toute opération de transport doit se faire dans le respect de la réglementation routière en matière de poids de chargement. Ces règles sont définies par le Code de la Route. Centrimex ne pourra être tenu responsable en cas de fausse déclaration de poids. Le poids de la marchandise à transporter devra être clairement spécifié avant le lancement des opérations et au moment de la demande de cotation. Par ailleurs, concernant le PAYLOAD (= Charge Utile), ce dernier est mentionné sur la porte arrière du conteneur et doit être rigoureusement respecté lors du chargement.

Délais de Mer :

Les dates de départ, d'arrivée et les transits times sont fournis par les compagnies et retranscrits par CENTRIMEX à titre purement indicatif et n'engagent nullement la responsabilité de CENTRIMEX en cas de dépassement ou non respect.

Frais de Surestaries, Stationnement et Détention :

Tous frais éventuels de surestaries, stationnement et/ou détention au port de chargement et déchargement restent à votre charge et ne peuvent engager la responsabilité de Centrimex

Assurance :

En l'absence d'instructions de votre part, l'assurance marchandise transportée ne sera pas couverte par nos soins. Nous conseillons néanmoins de souscrire une assurance maritime pour vos expéditions.

Validité de nos offres :

La date de validité notée sur la cotation correspond à la date limite d'embarquement des marchandises (date de BL faisant foi).

Visite de douane :

Tarifification hors frais éventuels de visite de douane, scanning et contrôle phytosanitaire ainsi que tous les frais qui en découleront, comme la manutention et la traction.

Produits soumis à restitution :

Les produits soumis à restitution doivent faire l'objet d'un dédouanement au bureau de douane le plus proche de l'usine – prestation non comprise dans notre cotation.

Branchement des conteneurs REEFER :

Offre valable hors frais de branchement éventuels au-delà de la franchise accordée par la compagnie (délai spécifique à chaque compagnie), aux ports de chargement et déchargement.



Mise à disposition de Matériel Spécifique (TC REEFER / FLAT / OPRN TOP/ etc...) :

Offre valable sous réserve de disponibilité de conteneurs sur parc. Un préavis de 1 à 3 semaines sera nécessaire selon le port de chargement et la compagnie maritime. A noter également que les opérations de calage, saisissage et arrimage doivent être réalisées par ses soins et sous la responsabilité du chargeur.

Dépassement TC OPEN TOP :

Tout dépassement éventuel doit nous être précisé lors de la demande de cotation et confirmé lors de la réservation. Toute variation entre les éléments fournis et la réalité entraînera une révision tarifaire et sera soumis à accord préalable avant chargement.

Plomb Haute Sécurité :

Le plomb doit être fourni et apposé par les soins du chargeur au moment du chargement. Si le chargeur n'est pas en mesure de fournir un plomb, il faut le préciser au moment de la cotation et le reconfirmer lors de la réservation. Il sera alors facturé 30 EUR /plomb.

Etiquetage Dangereux :

Les étiquettes doivent être fournies et apposées par les soins du chargeur au moment du chargement. Si le chargeur n'est pas en mesure de les fournir, il faut le préciser au moment de la cotation et le reconfirmer lors de la réservation. L'étiquetage sera alors facturé 15 EUR /étiquette /colis.

Produits Dangereux :

L'acceptation des produits dangereux est soumise à l'accord préalable des compagnies maritimes et des ports. Les documents accompagnants la marchandise (Déclaration de Dangereux / Fiche de Sécurité) doivent être fournis et remplis par le chargeur et sous son entière responsabilité.

TC Qualité Alimentaire :

Toute demande de TC « Qualité Alimentaire » doit être précisée lors de votre demande de cotation et reconfirmée lors de la réservation.

Conditionnement des marchandises :

La protection des marchandises doit être appropriée au type de transport prévu. D'autre part, le chargement, le calage, le saisissage et l'étiquetage restent sous la responsabilité du chargeur.

Contrôle Inspection :

Sans information écrite de notre donneur d'ordres, nous considérons que les marchandises sont déjà contrôlées par les différents organismes tels VERITAS, COTECNA, SGS, etc...

Exigences Phytosanitaires – Bois d'emballages :

Vous avez obligation de traiter les bois d'emballage selon la réglementation en vigueur dans chaque pays.

Effets personnels et Véhicules :

Pour toute exportation de véhicule et d'effets personnels, merci de bien vouloir vous référer à notre guide d'exportation figurant en pièce jointe. Concernant les conteneurs d'effets Personnels : Offre uniquement valable pour des effets personnels sauf véhicules et/ou machines susceptibles de contenir du carburant et/ou gaz et/ou des batteries. Dans ces cas : nous consulter.

Pneumatiques d'occasion :

Ils sont autorisés à l'exportation, mais les pneumatiques usagés et/ou endommagés et/ou souillés et/ou d'un profil d'une épaisseur inférieure à 1.6 mm ne sont pas autorisés.



Pièces détachées :

Les pièces détachées en mauvais état, polluées, inutilisables à leur fin initiales sont strictement interdites ! Seules les pièces d'occasion, propres et en bon état peuvent être exportées, à condition tout de même qu'elles ne soient pas empilées en vrac et qu'elles aient été vidangées de tous liquides.

Pour ce type de marchandises, un(e) certificat/attestation de dépollution est requis(e)

Marchandises Usagées : les marchandises usagées à l'exportation, doivent être non polluantes, respectueuses de l'environnement et conformes à la convention de Bâle du 22 mars 1989.

****Pour tous les frais annexes se référer à nos barèmes applicables en annexe**

Opérations de Groupage

Colisage :

Offre valable sous réserve des poids et dimensions indiqués et soumise à vérification lors de la réception des marchandises en nos entrepôts.

Manutention :

Les caisses ou palettes doivent être parfaitement gerbables et manutentionnables au chariot élévateur à fourches.

Minimum de perception : 1 UP

Opérations Véhicules Roulant

Généralités :

- les véhicules et/ou remorques et/ou engins doivent être automoteurs ou tractables, propres, en bon état de marche et en bon état général (les unités accidentés ne sont pas autorisés).
- offre uniquement valable selon dimensions et poids indiqués. Tout écart constaté à la prise en charge par notre transporteur et/ou à la livraison au port est susceptible d'entraîner une modification de notre tarif.
- notre forfait inclut : une douane export, un bill of lading, les surcharges fuel et ISPS (et autres) qui sont sujettes à variations sans préavis de l'armateur, le BSC.
- notre forfait n'inclut pas : l'assurance, les frais depuis bord navire port de destination, tous frais éventuels pouvant découler d'une annulation, d'un report et/ou d'une visite douane.
- Les véhicules utilisant les énergies telles que JPG, LPG, Hydrogène, ne sont pas autorisés

Véhicules chargés :

- Le PTAC doit être respecté.
- Il est strictement interdit de stocker tout type de marchandises dangereuses à l'intérieur des véhicules
- Les capots, coffres doivent être accessibles à tout moment et en aucun cas être scellés
- Les serrures des portières doivent être en position ouverte en permanence
- Aucune marchandise ou effet personnel ne peuvent être stockés sur les sièges conducteur et passager qui sont les 2 principales voies de sortie en cas de problèmes
- Les marchandises ou effets personnels posés à l'arrière des véhicules doivent être correctement saisis ou calés afin d'éviter tout danger lors de la charge ou décharge du navire
- Il vous sera demandé de fournir un inventaire détaillé si effets chargés dans le véhicule



Remorques :

- Les véhicules tractables doivent avoir une barre de traction en bon état, devant répondre aux normes de traction Européennes.
- En cas de système de traction spécifique, la ligne doit être informée avant la livraison et confirmera si l'unité peut être acceptée pour chargement.

Remorques / véhicules frigorifiques / citernes :

- Toute unité de type frigorifique antérieure au 01/01/2001 doit être accompagnée d'un certificat de dégazage, qui confirme l'absence de gaz type fréon, interdit à l'export à cause de son impact sur l'environnement.
- Pour tout camion/remorque citerne, un certificat original de nettoyage et/ou certificat de dégazage doit être fourni par l'expéditeur. Tout certificat de nettoyage et/ou dégazage doit être établi par une société compétente et reconnue (EFTCO) et fourni avant ou au moment de la livraison. Le certificat devra avoir été établi dans les 7 derniers jours avant la livraison.

Acceptation de nos offres

Nous vous remercions de prendre connaissance de nos CGV disponibles sur notre site internet

<http://www.centrimex.com> et de nous retourner le présent document avec votre acceptation.

A défaut d'acceptation écrite, la remise de votre fret à nos équipes CENTRIMEX/COLIMEX au cours de la période de validité de cette proposition, sera considérée comme validation de la présente.

ANNEXE 1 : Barèmes frais export

ANNEXE 2 : Barèmes frais import